



Conseil de Communauté

Publié le : 18/04/2025

Séance du jeudi 10 avril 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 avril 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 23h20

Etaient présents : Audeux : Mme Agnès BOURGEOIS, Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°14), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°5), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°19 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°5), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question n°5), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESSA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°5), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question n°5), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Bonnay : M. Gilles ORY, Boussières : Mme Florence NUNINGER-PARIZOT (suppléante), Busy : M. Philippe SIMONIN, Byans-Sur-Doubs : M. Didier PAINEAU (à compter de la question n°5), Chaleze : M. René BLAISON, Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagny : M. Olivier LEGAIN, Champvans-Les-Moulins : M. Florent BAILLY, Châtillon-Le-Duc : M. Martial DEVAUX, Chaucenne : M. Alain ROSET, Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET, Chevroz : M. Franck BERNARD, Cussey-Sur-L'Ognon : Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°5), Dannemarie-Sur-Crête : Mme Martine LEOTARD, Deluz : M. Fabrice TAILLARD, Devecey : M. Gérard MONNIEN, Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN, Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, Franois : M. Emile BOURGEOIS, Geneuille : M. Patrick OUDOT, Gennes : M. Jean SIMONDON, Grandfontaine : M. Henri BERMOND, La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN, Larnod : M. Hugues TRUDET (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n°20/proposition 1 incluse), Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ, Mamirolle : M. Daniel HUOT (à compter de la question n°5), Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, Mazerolles-Le-Salin : M. Daniel PARIS, Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à compter de la question n°5), Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Montferrand-Le-Château : Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°5), Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n°5), Noironte : M. Philippe GUILLAUME, Novillars : M. Lionel PHILIPPE, Palise : M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Pirey : M. Patrick AYACHE, Pouilley-Français : M. Yves MAURICE, Pouilley-Les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Pugey : M. Frank LAIDIE, Roche-Lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Saint-Vit : Mme Anne BIHR, Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER, Serre-Les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA, Thise : M. Pascal DERIOT, Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD, Torpes : M. Denis JACQUIN, Velesmes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA (suppléante), Venise : M. Jean-Claude CONTINI, Vieilley : M. Franck RACLOT, Vorges-Les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Claude VARET, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Merey-Vieille :** M. Philippe PERNOT, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Florent BAILLY

Procurations de vote : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX à M. Jacques KRIEGER, **Besançon :** M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Françoise PRESSE, Mme Claudine CAULET à Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n°20), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. François BOUSSO, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM, Mme Valérie HALLER à M. Cyril DEVESA, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°14), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO, Mme Carine MICHEL à M. Yannick POUJET, M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Lorine GAGLIOLLO, Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Anthony POULIN à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°21), **Champoux :** M. Romain VIENET à M. René BLAISON, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER à M. Daniel HUOT, **Merey-Vieille :** M. Philippe PERNOT à M. Gérard MONNIEN, **Nancray :** M. Vincent FIETIER à M. Jean SIMONDON, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK à Mme Maryse VIPREY, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN à M. Yves MAURICE

Délibération n°2025/2025.00098

Rapport n°19 - Travaux d'extension du crématorium d'Avanne-Aveney - Signature de l'avenant n°7

Travaux d'extension du crématorium d'Avanne-Aveney - Signature de l'avenant n°7

Rapporteur : M. Anthony NAPPEZ, Conseiller Communautaire Délégué

	Date	Avis
Commission n°4	13/03/2025	Favorable (1 abstention, 1 contre)
Bureau	27/03/2025	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

En application de la Loi 3DS du 21 février 2022, GBM a pris la compétence « création, gestion et extension » des crématoriums présents sur son territoire depuis le 1er janvier 2024.

Le crématorium de Besançon a fait l'objet d'un agrandissement en 2013 et son équipement de crémation a été changé en 2021. Le crématorium d'Avanne-Aveney dispose d'une salle de cérémonie datant de plus de 20 ans qui est aujourd'hui sous-dimensionnée par rapport aux besoins. De plus, son four datant de 2001 doit être rapidement remplacé.

Il a été demandé à notre délégataire de nous proposer un projet d'extension de la salle de cérémonie et de modernisation du crématorium d'Avanne-Aveney. Ce projet comprend un agrandissement de la salle de cérémonie qui doublera sa capacité (130 places assises à terme), la création d'un bureau d'accueil pour le public et le personnel, la réalisation d'une salle de convivialité annexe, permettant notamment de mieux gérer les flux entre deux cérémonies et la modernisation des locaux techniques. Le coût de l'opération s'élève à 1 020 611 € HT (hors aléas) pour une durée de travaux d'environ 10 mois. En contrepartie, afin d'amortir le coût des travaux d'extension, il est proposé de prolonger le contrat de concession de 6 ans.

Par ailleurs, conformément au contrat initial, OGF prendra à sa charge le remplacement de l'équipement de crémation (634 500 €).

1- Contexte

En application de la loi 3DS du 21 février 2022, le conseil communautaire a, par délibération en date du 9 novembre 2023, acté le transfert à GBM de la compétence « création, gestion et extension » des deux crématoriums présents sur son territoire.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2024, le crématorium d'Avanne-Aveney et le crématorium de Besançon St-Claude sont gérés par GBM.

Dans ce cadre, GBM s'est substituée aux communes de Besançon et d'Avanne-Aveney dans leur contrat respectif de concession pour la gestion des crématoriums. La société OGF est le titulaire des deux contrats.

Le contrat de Besançon arrivera à échéance le 31 juillet 2027 tandis que le contrat d'Avanne-Aveney se terminera le 31 mars 2028.

Les principales caractéristiques des deux crématoriums sont les suivantes :

- Le crématorium de Besançon a été mis en service en 1991. Il a fait l'objet d'un agrandissement et de la mise en place de la ligne de filtration en 2013. Il dispose d'une salle de cérémonie d'une capacité d'environ 120 places, d'un four de crémation, remplacé en novembre 2021, d'une capacité de 1 500 crémations par an, et d'une salle de convivialité d'environ 35 m². Les bâtiments et les équipements appartiennent à la Ville de Besançon et sont mis à disposition.

- Le crématorium d'Avanne-Aveney a été mis en service en 2000. Une ligne de filtration a été mise en place en 2018. La table d'introduction a été changée en 2020.

Les bâtiments et équipements appartiennent à OGF et doivent être remis à l'autorité délégante à la fin de la DSP. L'équipement est composé d'une salle de cérémonie d'environ 60 places et d'un four, datant de 2001, d'une capacité de 1 100 crémations par an. Il n'existe pas actuellement de salle de

convivialité sur ce site. Le four arrive désormais en fin de vie et doit être remplacé rapidement au risque de voir des pannes se succéder ou de voir le four ne plus être opérationnel.

Pour rappel, les tarifs des prestations des deux crématoriums sont différents (le tarif d'une crémation à Avanne-Aveney est de 741,71 € TTC et à Besançon de 649,00 € TTC).

Ainsi, au regard des caractéristiques des deux équipements, il ressort que le crématorium d'Avanne-Aveney dispose d'une salle de cérémonie sous dimensionnée au regard des besoins actuels. Par ailleurs, il n'est pas à ce jour possible de suivre une cérémonie depuis l'extérieur lorsqu'elle regroupe de nombreuses personnes. L'absence de salle de convivialité est également un manque au regard des demandes formulées par les familles.

Afin d'étudier ce dossier, un groupe de travail composé d'élus a été constitué et s'est réuni à plusieurs reprises durant l'année 2024. Les échanges ont permis de formaliser un certain nombre de propositions:

- Remplacement de l'équipement de crémation du crématorium d'Avanne-Aveney ;
- Agrandissement et rénovation du crématorium d'Avanne-Aveney ;

2- Présentation du projet

Il a été demandé à notre délégataire, de procéder d'une part au remplacement de l'équipement de crémation d'Avanne-Aveney et d'autre part de présenter un projet d'extension du crématorium afin de pouvoir accueillir les familles dans des locaux agrandis et dans des conditions améliorées.

a) Le remplacement du four du crématorium d'Avanne-Aveney

Pour limiter le risque de panne qui bloquerait le fonctionnement de la structure, il est proposé de remplacer le four existant dès 2025. Le nouveau four sera de plus grande capacité comme celui présent au crématorium de Besançon (1 500 crémations par an). Cette nouvelle génération de four permet également de réduire nettement la consommation de gaz.

Ces travaux, d'un montant de près de 634 500 €, comprendront notamment la construction d'une nouvelle dalle permettant d'accueillir le four et l'aménagement des locaux techniques et d'accueil. En application du contrat de concession de service public existant, la société OGF prendra en charge le coût de cet investissement. Les travaux débuteront en septembre 2025 et leur durée estimative (fermeture du site) est de 2 à 3 mois. Le nouveau four sera mis en service en fin d'année 2025.

b) Agrandissement et rénovation des locaux du crématorium d'Avanne-Aveney

Le crématorium d'Avanne-Aveney dispose d'une salle de cérémonie exiguë d'environ 60 places. Régulièrement, la salle actuelle ne permet pas de répondre aux besoins lors de cérémonies à forte affluence.

Ainsi, le projet présenté permet d'agrandir la salle de cérémonie en doublant sa capacité (passant de 60 à 130 places) et de la moderniser, de créer une salle de convivialité d'environ 50 m² à côté du crématorium et de réaliser divers travaux dans les zones techniques et d'accueil du bâtiment. Egalement, il sera désormais possible de retransmettre à distance, et donc en extérieur, la cérémonie en cours.

Le coût de cette opération s'élève à un million vingt mille et six cent onze euros hors taxes hors aléas (1 020 611 € HT).

L'article R.3135-8 du Code de la commande publique permet de modifier le contrat de concession lorsque le montant de la modification est inférieur au seuil européen fixé à 5 538 000 au 1^{er} janvier 2024 et à 10 % du montant du contrat de concession initial.

L'incidence de l'avenant 7 est évaluée à 9,71% du montant du contrat de concession initial.

Les travaux pourraient débuter en janvier 2026 (après instruction du permis de construire estimée à 8 mois). La durée estimative de ces travaux sera de 10 mois pour une livraison en octobre 2026.

Pour autant, dès le nouveau four en service, l'activité du crématorium pourra reprendre grâce à l'utilisation de la salle du funérarium (propriété d'OGF) située en proximité. Les cérémonies se

dérouleront dans cet espace et les crémations seront ensuite effectuées dans le bâtiment en cours de travaux. A titre d'information, le projet technique (ne valant pas exécution) est joint en annexe.

La prise en charge financière de ces travaux d'agrandissement sera assurée par le délégataire. En contrepartie, afin d'amortir cet investissement, il est proposé de prolonger le contrat de concession du crématorium d'Avanne-Aveney de 6 ans, soit jusqu'au 31/03/2034.

Règlementairement, la durée d'une concession est fixée par l'autorité concédante « en fonction de la nature et du montant des prestations ou des investissements demandés au concessionnaire » (CCP, art. L. 3114-7). Si le contrat de concession est prévu pour plus de 5 ans, la durée ne doit pas excéder « le temps raisonnablement escompté » par le délégataire pour amortir les investissements réalisés pour l'exploitation du service, avec un retour sur les capitaux investis (CCP, art. R. 3114-2).

L'article R.3135-8 du code de la commande publique permet de modifier le contrat de concession, lorsque le montant de la modification est inférieur au seuil européen fixé à 5 538 000 au 1^{er} janvier 2024 et à 10 % du montant du contrat de concession initial. Dans ce cas, l'article R. 3135-8 précité permet la signature de l'avenant sans nouvelle procédure de mise en concurrence.

L'incidence de l'avenant 7 est évaluée à 9,71% du montant du contrat de concession initial.

Le 14 mars 2025, la Commission des Contrats de Concession a rendu un avis favorable (unanime) à la conclusion d'un avenant n° 7 avec la société OGF.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°7 au contrat de concession du crématorium d'Avanne-Aveney.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Florent BAILLY
Conseiller Communautaire



Anne VIGNOT
Maire de Besançon